

Braccio, Nadia

De: Gilles Dextraze [gilles.dextraze@sympatico.ca]
Envoyé: 27 février 2014 18:23
À: Greffe
Cc: rosemontpprefuse@gmail.com
Objet: À verser au dossier R 3863-2013 (observations)

A l'attention de Mesdames Louise Pelletier, responsable du dossier et Madame Sophie Giner, greffière

Mesdames

L'objet de mon courriel est de vous informer que nous refusons l'installation du compteur intelligent aux adresses suivantes :

- 6556 de Lanaudière
- 6558 de Lanaudière
- 6560 de Lanaudière

Nous avons fait parvenir deux lettres à Hydro Québec spécifiant que nous refusons l'installation du compteur intelligent. *La première lettre* que nous avons envoyée a aussi été envoyée en copie conforme aux personnes suivantes :

- Martine Ouellet, Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec
- Jean-François Lisée, député de Rosemont
- Françoise David, députée provinciale de Gouin - bureau de circonscription
- refusonscompteurs@gmail.com

Suite à la première lettre envoyée à Hydro-Québec, nous avons reçu une réponse, de la part de Monsieur Jean-François Lisée, député de Rosemont et ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et ministre responsable de la région de Montréal

Mais nous n'avons pas reçu d'accusé de réception de Madame Martine Ouellet, Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec

Après avoir envoyé la première lettre à Hydro Québec, Hydro Québec nous a envoyé une réponse à notre avis de non-consentement à l'installation du compteur intelligent/communiquant.

Après avoir envoyé la deuxième lettre à Hydro, Hydro Québec nous a envoyé une deuxième réponse (la même réponse/copie conforme à leur première réponse) à notre avis de non-consentement à l'installation du compteur intelligent/communiquant.

- Considérant que nous ne sentons pas écouter par « Les services à la clientèle » d'Hydro Québec ;
- Considérant que Madame la Ministre Martine Ouellet a adopté en décembre 2013, un décret à l'intention de la Régie de l'Énergie, décret qui rappelle que l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité, en mai 2013, une motion demandant à Hydro-Québec « d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement les clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents ».

- Considérant qu’Hydro-Québec a déjà fait savoir qu'elle entend réduire les frais d'installation des compteurs non communicants et les frais annuels qui y sont liés (Les nouveaux tarifs ne sont pas précisés).

Je vous prie Madame Pelletier, en tant que responsable du dossier, d’intervenir personnellement auprès des services à la clientèle d’Hydro Québec afin qu’ils cessent d’envoyer des lettres stéréotypées et, qu’ils répondent plutôt de façon plus respectueuse auprès des clients qui refusent l’installation des compteurs intelligents et ce, tout en proposant l’alternative de réduire les frais d'installation des compteurs non communicants et les frais annuels qui y sont liés.

Cette lettre de la part des services à la clientèle pourrait être à titre d’exemple comme suit :

Monsieur

Nous avons bien reçu votre lettre dans laquelle vous exprimez votre refus à la fois d’avoir un compteur intelligent de nouvelle génération et de vous prévaloir de l’option de retrait, laquelle prévoit l’installation d’un compteur non-communicant. Nous respectons votre décision et nous vous informons que nous sommes encore à étudier à combien nous réduirons les frais d'installation des compteurs non communicants et des frais annuels qui y sont liés. Dès que les nouveaux tarifs seront connus nous vous en informerons. D’ici là, nous informerons les services d’installation des compteurs intelligents ne pas aller installer les compteurs aux adresses suivantes :

- 6556 de Lanaudière
- 6558 de Lanaudière
- 6560 de Lanaudière

La suite de la lettre serait le bla bla habituel de toute lettre dite professionnelle

Pouvons-nous obtenir votre collaboration, madame Pelletier, afin qu’ils mette fin à ce harcèlement, de la part des services à la clientèle d’Hydro Québec, de la pression qu’ils exercent sur la clientèle qui refuse l’installation des compteurs intelligents.

En attente de recevoir une réponse de votre part « personnalisée », je vous d’agrèer l’expression de nos sentiments les plus respectueux.

Carole et Gilles Dextraze
Propriétaires du triplex 6556, 58 et 60 de Lanaudière
514-893-0442